



PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2026

- | | |
|--|--------------------------------|
| • Séance du 20 janvier 2026 | <u>Nombre de conseillers :</u> |
| • Date de convocation : 9 janvier 2026 | • En exercice : 12 |
| • Date d'affichage : 9 janvier 2026 | • Présents : 7 |
| | • Votants : 8 |

Etaient présents : Mesdames et Messieurs François GOMEZ, Pierre SOMMÉ, Jean-Luc HIBON, Michel COUVERT, Cécile GOMEZ, Sandra CLIQUOT, David AVRIL.

Étaient absents non excusés : M. Antoine BOUNY, Mme Lucie LETUPE, M. Jacky FRERE et Mme Yolenne RICHEZ.

A donné pouvoir : M. Christophe LIMA à M. Pierre SOMMÉ

Secrétaire de séance : M. Pierre SOMMÉ

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h35 et procède à l'appel des membres du conseil municipal.

Monsieur le Maire constate que les conditions de quorum sont remplies et ouvre la séance.

Délibération n° 1 :

TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX : DEMANDE DE SUBVENTION

Afin de poursuivre les travaux de sécurisation routière du village, il convient d'aménager la rue du Pavé Gay et la rue Neuve.

A cet effet il est proposé de réaliser l'enfouissement des réseaux secs (électricité basse tension, télécom et éclairage public).

Les travaux seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage du syndicat SEZEO.

L'étude préalable indique un coût total de **275.097,63 € HT**, une prise en charge par le syndicat SEZEO de **177.637,97 € HT** et un reste à charge communal de **97.459,66 € HT** hors subventions du département.

En cas de financement par le département (la demande est faite par SEZEO), le reste à charge pour la commune sera de **74.123,09 € HT**.

Par ailleurs il est proposé de solliciter l'aide de la DETR pour le financement de l'enfouissement du réseau télécom d'un montant total de 68.636,99 € HT à hauteur de 40% soit 26.654,80 €.

Le Conseil Municipal, décide, (à l'unanimité) :

- **D'approuver la contexture du projet,**
- **D'autoriser les travaux tels que présentés ci-dessus ;**

- D'inscrire au budget les montants nécessaires à la réalisation de ces travaux ;
- De solliciter l'aide au taux le meilleur auprès de la DETR pour ce projet ;
- D'autoriser M. le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces décisions.

Monsieur GOMEZ explique que le réseau d'eau potable va être refait par le syndicat d'eau et indique que les travaux se dérouleront de mars à mai prochain pour l'eau potable.

Monsieur AVRIL propose qu'il y ait de la lumière d'installée sur le sentier qui traverse le square.

Délibération n° 2 :

AMENAGEMENTS DE SECURITE ROUTIERE : DEMANDE DE SUBVENTION

La commune de Thiescourt a réalisé en 2022 une étude de circulation sur son territoire communal permettant d'extraire les flux de circulation, les vitesses, un reportage photographique analysé.

Une première phase des travaux de sécurité routière a concerné l'aménagement de la RD 82 au hameau des Bocages en 2024.

L'objectif actuel concerne le centre bourg de Thiescourt sur la RD64 et s'articule autour de plusieurs thèmes : ralentir les automobilistes, sécuriser les piétons et PMR, aménager un arrêt de bus normalisé. Le projet comprend l'aménagement de carrefours sur la RD64 (carrefour RD64/place des Dîmes et carrefour RD64/rue de l'église), la mise en place de zones 30 dans le centre bourg sur la RD64, la mise en place de deux plateaux surélevés sur la RD64, la mise en place de signalétique horizontale pour la circulation des piétons et le stationnement des véhicules ainsi que l'aménagement d'un arrêt de bus normalisé.

Ces travaux s'intègrent dans un programme pluriannuel et sont programmés pour l'année 2026 à la suite de l'enfouissement des réseaux (réalisé par le syndicat Sezeo) et le renforcement du réseau d'eau potable (réalisé par le SIVOM de la Divette) qui sont prévus au 1^{er} semestre 2026.

L'étude d'avant-projet réalisée par Etudis indique un montant prévisionnel des travaux de **259.985 € HT**.

Il est proposé au conseil municipal de réaliser les travaux d'aménagement présentés ci-dessus et de solliciter pour ce faire le soutien financier du conseil départemental de l'Oise et de la DETR selon le plan de financement suivant.

FINANCEMENT			
Conseil Départemental*	Taux communal	101.394,15 €	39,00 %
	Bonification travaux sur RD	25.998,50 €	10,00 %
DETR		72.000,00 €	27,69 %
Commune		60.592,35 €	23,31 %
Total		259.985,00 €	100,00 %

Le Conseil Municipal, décide (à l'unanimité) :

- **D'Approuver la contexture du projet,**
- **D'Autoriser les travaux tels que présentés ci-dessus et pour ce faire l'inscription du montant des travaux au budget de la commune ;**
- **De solliciter une subvention du Conseil Départemental pour l'aménagement de sécurité routière au taux le meilleur, sur un montant total des travaux de 259.985 € HT,**
- **De solliciter une subvention au titre de la DETR au taux le meilleur sur un montant total plafonné à 180.000 € HT,**
- **D'autoriser M. le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces décisions.**

Monsieur AVRIL soulève le problème du stationnement rue du Pavé Gay.

Délibération n° 3 :

RENATURATION, AMENAGEMENTS PAYSAGERS : DEMANDE DE SUBVENTION

Afin de poursuivre les travaux d'aménagement du centre bourg, il est proposé une renaturation et un aménagement paysager de la rue du Pavé Gay et de la rue Neuve en complément des travaux d'enfouissement des réseaux et des travaux de sécurisation routière.

Le coût de cet aménagement paysager a été estimé à 21.070,00 € HT par Etudis dans une étude avant projet. Il est proposé de solliciter l'aide de la DETR pour le financement de ces travaux à hauteur de 40% soit 8 428 €.

Le Conseil Municipal, décide (à l'unanimité) :

- **D'Approuver la contexture du projet,**
- **D'Autoriser les travaux tels que présentés ci-dessus et pour ce faire l'inscription du montant des travaux au budget de la commune ;**
- **De solliciter une subvention au titre de la DETR au taux de 40% soit 8 428 € ;**
- **D'autoriser M. le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces décisions.**

Délibération n° 4 :

OUVERTURE ANTICIPEE DES CREDITS DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2026

Préalablement au vote du budget primitif 2026, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2025.

Afin de faciliter les dépenses d'investissements et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal eut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des collectivités territoriales, autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2025 à savoir :

Chapitre	Article	Crédits votés au BP 2025	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante
21	2113	1 144, 71 €	286, 18 €
21	2131	40 000 €	10 000, 00 €
21	2138	130 000 €	32 500, 00 €
21	2151	848 466, 47 €	212 116, 61 €
21	21538	48 863, 98 €	12 215, 99 €
21	2188	68 926, 33 €	17 231, 60 €
21		1 137 481, 49 euros	284 370, 37 euros

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal qui accepte à l'unanimité, l'autorisation de mandater les dépenses d'investissements 2026 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif de 2026.

Annule et remplace la délibération n°1 du 8 décembre 2025.

Monsieur GOMEZ précise que la trésorerie veut le détail par article.

Délibération n° 5 :

VENTE DE 10 PARTS SOCIALES ENERCOOP

La commune de Thiescourt va développer son projet d'ACC en installant une ombrière photovoltaïque. En date du 8 décembre 2025, la commune a délibéré pour souscrire 10 parts sociales au prix de 100 euros la part soit 1 000 euros auprès d'ENERCOOP, responsable d'équilibre.

Entre temps, ENERCOOP a renoncé à être responsable d'équilibre dans le cadre de ce projet.

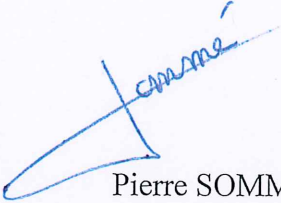
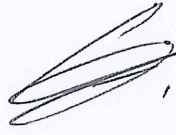
A cet effet, la commune souhaite revendre ses 10 parts sociales au prix de 100 euros la part soit 1 000 euros auprès d'ENERCOOP.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal qui accepte à l'unanimité, l'autorisation de revendre les 10 parts sociales auprès d'Enercoop et de procéder à l'émission du titre.

Monsieur GOMEZ explique qu'ENERCOOP ne veut pas travailler avec la SICAE. Il faut donc céder les parts achetés fin 2025 et reprendre une délibération pour cela.

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal du 20 janvier 2026 est levée à 19h30.

<u>OBSERVATIONS</u>	<u>SIGNATURES</u>	
	Secrétaire de séance  Pierre SOMMÉ	Le Maire  François GOMEZ 

